

Règlement du jeu Instagram Alcatel Mobile FR #EnjoyXmasNow

Du 03/12/2018 au 24/12/2018

## **1 - LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La Société TCT Mobile Europe, Société par action simplifiée, au capital de 23 031 072 €, dont le siège social est situé à Immeuble le Capitole – 55 avenue des champs pierreux, 92000 Nanterre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B440038222 (ci-après la Société Organisatrice), organise un Jeu intitulé « #EnjoyXmasNow » sur le compte Instagram d'Alcatel Mobile France du 3 décembre 2018 au 24 décembre 2018 (ci-après le « Jeu »), dont les conditions sont indiquées dans le présent règlement. La participation à ce Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Jeu sera disponible à l'adresse suivante pendant toute la durée du Jeu :

<https://www.instagram.com/alcatelmobilefr/>

Le Participant reconnaît être informé de la politique de confidentialité du site Facebook/Instagram qui peut être consultée directement sur le site de Facebook/Instagram.

Ce Jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook/Instagram. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice. Facebook/Instagram ne peut être considéré comme responsable en cas de litige lié au Jeu.

## **2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 14 (quatorze) ans au moment de sa participation, résidant en France métropolitaine (Corse incluse), Guyane, Martinique et Guadeloupe ayant un accès à Internet et un compte utilisateur Instagram valide, associé à une adresse e-mail valide, à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu.

## **3 - MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer, du 3 décembre au 24 décembre 2018 :

1. Rendez-vous sur le compte Instagram <https://www.instagram.com/alcatelmobilefr/>
2. Abonnez-vous au compte Instagram Alcatel Mobile France
3. Prenez-vous en photo avec un nez rouge, postez votre photo sur votre compte personnel Instagram avec le hashtag #EnjoyXmasNow et taguez @alcatelmobilefr sur la photo.
4. Invitez vos amis à participer au challenge en les taguant en commentaire sur le post hebdomadaire du jeu du compte @alcatelmobilefr

L'utilisateur devra avoir un compte public pendant toute la durée du jeu pour rendre sa participation visible par la marque. Chaque lundi, 3 (trois) gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les

participants de la semaine précédente, exceptés les gagnants ayant déjà remporté un lot, selon le calendrier suivant :

- Tirage au sort le lundi 10 décembre 2018 parmi les participants du lundi 3 décembre 2018 à 00h01 au dimanche 9 décembre 2018 à 23h59.
- Tirage au sort le lundi 17 décembre 2018 parmi les participants du lundi 10 décembre 2018 à 00h01 au dimanche 16 décembre 2018 à 23h59.
- Tirage au sort le lundi 24 décembre 2018 parmi les participants du lundi 17 décembre 2018 à 00h01 au dimanche 23 décembre 2018 à 23h59.

Un utilisateur a la possibilité de participer et tenter sa chance chaque semaine à raison d'une fois par semaine.

Le lundi 24 décembre aura lieu un tirage au sort exceptionnel parmi tous les participants au Jeu entre le lundi 3 décembre à 00h01 et le dimanche 23 décembre à 23h59. Ce tirage au sort exceptionnel ne désignera qu'un seul et unique gagnant. Chaque participation hebdomadaire vaudra pour une chance au tirage au sort exceptionnel final du 24 décembre. Une personne participant plusieurs fois durant toute la durée du jeu, à raison d'une seule fois par semaine, verra ses chances augmenter pour le tirage au sort exceptionnel du 24 décembre 2018.

Pour chaque participation, une somme de 3 (trois) euros sera reversée à l'association Le Rire Médecin. La Société organisatrice s'engage à reverser une somme minimum de 2 500 (deux mille cinq cents) euros et une somme maximale de 5 000 (cinq mille) euros.

#### **Quelques conseils pour mettre toutes les chances de votre côté :**

- Si vous ne disposez pas d'un nez rouge, vous pouvez utiliser l'application mobile Tous en nez rouge disponible gratuitement sur le Google Play Store et Apple Store.
- Accompagner votre publication de la mention **#EnjoyXmasNow avec @alcatelmobilefr**

Sont prohibées toutes les photos qui seraient contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit de retirer du Jeu, sans préavis, toute photographie à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème du Jeu.

Le participant déclare et garantit par ailleurs qu'il dispose des droits d'auteur sur la ou les photographie(s) postée(s) soit pour en être l'auteur (photographie prise personnellement), soit pour avoir obtenu l'accord exprès de l'auteur de la photographie ou des personnes identifiées sur la ou les photo(s) de sorte que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent Jeu. Les photographies ne devront faire apparaître aucune marque ni aucun autre support de droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers.

En tout état de cause, pour participer valablement au Jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne de la Société Organisatrice et sur ceux de ses partenaires, ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

#### **4 - DOTATIONS**

**Le Jeu désignera par tirage au sort, chaque semaine, 3 (trois) personnes respectant les conditions de participation parmi toutes les participations enregistrées de la semaine passée.**

Chaque gagnant remportera un smartphone Alcatel 5V d'une valeur unitaire de 229 (deux cent vingt-neuf) euros.

**Le Jeu désignera également, via un tirage au sort exceptionnel, un ultime gagnant parmi toutes les participations enregistrées sur toute la durée du jeu.**

Le gagnant du tirage exceptionnel remportera une télévision TCL série C76 modèle 55DC766 d'une valeur unitaire de 899 (huit cent quatre-vingt-dix-neuf) euros.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remplaçables, ni remboursables, et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie monétaire, pour quelque raison que ce soit, même en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Les lots ne pouvant être remis par suite d'une erreur, d'une omission ou d'une modification dans les coordonnées transmises par les gagnants, seront conservés par la société organisatrice.

## **5 - MODALITES DE SELECTION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront désignés par tirage au sort chaque lundi suivant les semaines de participations aux dates suivantes :

- Lundi 10 décembre 2018
- Lundi 17 décembre 2018
- Lundi 24 décembre 2018

Les gagnants seront invités depuis la publication du mois en question, à envoyer par message privé sur le compte Instagram d'Alcatel Mobile France leurs coordonnées postales, adresses électroniques et téléphones de contact, ainsi que la confirmation de leur acceptation du lot.

Les gagnants disposeront d'un délai de quinze jours à compter de l'annonce des gagnants pour confirmer leur acceptation du lot et partager leurs coordonnées. Tout gagnant qui n'aura pas répondu dans ce délai sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot. A l'issue de ce délai, le lot non réclamé sera définitivement perdu.

Les lots seront envoyés (aux frais de la Société Organisatrice) par courrier suivi à l'adresse postale communiquée par les gagnants.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de la publication annonçant le gain, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation équivalente quant à sa valeur et caractéristiques, pour quelque cause que ce soit sans que sa

responsabilité puisse être engagée à cet égard.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des informations communiquées lors de sa participation et notamment son identité et son adresse. Tout participant pourra vérifier s'il a gagné un lot en formulant une demande écrite par voie postale au Département Marketing France – TCT Mobile Europe SAS – Jeu concours **#EnjoyXmasNow** – Immeuble le Capitole, 55 avenue des champs pierreux, 92000 Nanterre ou par courrier électronique à l'adresse suivante [office.emea@tcl.com](mailto:office.emea@tcl.com), dans un délai de quinze jours à compter de la date de fin du Jeu.

## **6 - FRAUDE**

Tout participant doit se conformer au présent règlement

La Société Organisatrice peut annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent Règlement, et se réserve le droit de supprimer tout commentaire frauduleux. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Toute information inexacte, mensongère ou ne respectant pas les conditions de participation au Jeu entraînera l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement ou la restitution du lot déjà envoyé, au choix de la Société Organisatrice.

## **7 - LIMITE DE RESPONSABILITE**

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée (par exemple, si le Jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnements du réseau Internet et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu

## **8 - CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le règlement est adressé, à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Jeu. La demande s'effectue par simple message privé sur le compte Instagram d'Alcatel Mobile France ou par courrier à l'adresse suivante : TCL Communication - Département Marketing France – 55 avenue des champs pierreux, 92000 Nanterre, France.

Une seule demande de copie sera prise en compte par foyer.

Le règlement restera consultable sur le blog de la Société Organisatrice pendant un minimum de 1 mois à compter de la fin du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier ce règlement, toute modification sera consultable sur le site internet <http://www.leclubalcatelmobile.fr/>

## **9 - LITIGES**

Toute modification du règlement donnera lieu à une nouvelle publication du règlement.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée

Le présent Règlement est soumis à la loi française. Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de Règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du Jeu.

## **10 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Informations générales

La participation au Jeu organisé par la Société Organisatrice ne nécessite pas la communication de données personnelles.

Toutefois, le gagnant devra communiquer les données personnelles suivantes afin de recevoir son lot :

- son nom, son prénom,
- ses coordonnées téléphoniques
- et son adresse postale afin de recevoir son lot.

Lesdites données personnelles sont collectées uniquement pour les besoins du Jeu et sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice (responsable du traitement des données) et à son prestataire de transport afin de permettre la livraison du lot.

Les coordonnées personnelles du gagnant ne seront pas intégrées au fichier clients de la Société Organisatrice et seront supprimées dans un délai raisonnable de 3 mois à compter de la remise du lot.

Droits d'accès, de rectification et de suppression

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la

libre circulation de ces données, toute personne physique dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

En conséquence, tout gagnant a le droit d'exiger que ses données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées. Le gagnant qui demande l'effacement de ses données avant l'envoi du lot ne pourra naturellement pas recevoir son gain.

La demande peut être envoyée par email à l'adresse suivante : [office.emea@tcl.com](mailto:office.emea@tcl.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante :

TCL Communication - Département Marketing France – Données personnelles - 55 avenue des champs pierreux, 92000 Nanterre, France.

Recours auprès de la Cnil

En cas de difficultés pour faire valoir vos droits en matière de données personnelles, vous pouvez saisir le service des plaintes de la Cnil :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 PARIS CEDEX 07

Téléphone : +33 (0)1 53 73 22 22

Service des plaintes en ligne de la Cnil : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>